

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 19 janvier 2026

## DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-PROCÈS VERBAL-02

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

## APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :**

### ARTICLE 1 :

**Approuve** le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 12 décembre 2025.

### ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 19 janvier 2026

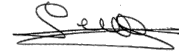
Fait à Créteil, le lundi 19 janvier 2026

**Le Vice-Président Formation et de la  
Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

**La Présidente de l'Université**



Karine BERGÈS

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 40</b>	<b>DÉCOMPTE DES VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 38</b>	Votants : 12
<b>Quorum : 20</b>	<b>Votes exprimés : 27</b>
Membres présents : 12	<b>Pour : 27</b>
Membres représentés : 15	Contre : 0
<b>Total des membres présents et représentés : 27</b>	Abstention : 0

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 12 décembre 2025.

***Modalités de recours*** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**DU**

**VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025**

**Parmi les membres du conseil, étaient présents :**

Mme BERGES Karine, Présidente de l'Université

Pour le collège B

Mme MARQUEZ Sonia  
M. GERMAIN Philippe  
Mme RIFAI Hala  
Mme BARAU Caroline

Pour le BIATSS

M. COSTES Bruno

Pour le collège des usagers

Mme KACI Anaïs  
M. JOLIVOT Sébastien  
M. BENNEKA Abdelmalek  
M. GACHOWSKI Thomas  
M. GERMAIN—DULAC Ewilan  
Mme GRAS Elisabeth  
Mme HALLERMEYER Lara  
M. SOKI Paul-Ange

Pour le collège des personnalités extérieures

M. RUSIN Jacques

**Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :**

Pour le collège A

M. BOFFA Romain (pouvoir à Mme Karine BERGÈS)  
Mme GOROCHOV Nathalie (pouvoir à Mme Hala RIFAI)  
M. MELLOUK Abdelhamid (pouvoir à Mme Hala RIFAI)  
Mme PERELMAN Galina (pouvoir à Mme Sonia MARQUEZ)  
M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. Jacques RUSIN)  
Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuele (pouvoir à M. Jacques RUSIN)

Pour le collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick (pouvoir à M. Bruno COSTES)  
M. AISSAT Abdelrazak (pouvoir à Mme HALLERMEYER Lara)

Pour le BIATSS

Mme LARAIN Lydia (pouvoir à M. Bruno COSTES)

Pour le collège des usagers

M. RICHARD Sébastien (pouvoir à Mme Anaïs KACI)  
 Mme GOMES RODRIGUES JORGE Angèle (pouvoir à M. Sébastien JOLIVOT)  
 Mme THOMAS Manon (pouvoir à M. Sébastien JOLIVOT)  
 Mme CHALLOIT Manon (pouvoir à M. Thomas GACHOWSKI)  
 M. LEJEUNE Mathieu (pouvoir à Mme Anaïs KACI)  
 Mme DAVID Constance (pouvoir à M. Paul-Ange SOKI)  
 M. MEUDEC Romain (pouvoir à M. Paul-Ange SOKI)  
 M. BRICET Jean-Baptiste (pouvoir à Mme Elisabeth GRAS)  
 Mme POIRIER Lilith (pouvoir à M. Thomas GACHOWSKI)  
 Mme YOLCHEV Klara (pouvoir à Mme Lara HALLERMEYER)

Pour le collège des personnalités extérieures

Mme PREVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à Mme Karine BERGÈS)

**Étaient également présents (Membres invités et Experts) :**

- M. THAUVRON Arnaud : VP Formation et de la CFVU
- Mme GOULLET DE RUGY Anne : VP Vie étudiante et engagement
- M. LEONEL Eric : VP Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat
- Mme FRENKIEL Emilie : Assesseure engagements, vie étudiante, vie de campus et dispositifs participatifs
- M. TUZLU Taylan : Directeur de cabinet
- M. REY Julien : DGSA des réussites étudiantes et science engagée
- Mme HUCHET Marie-Madeline : Directrice adjointe LLSH
- M. VIDEAU Yann : Directeur de composante (SEG)
- M. BASSAGLIA Yann : Directeur de composante (ST)
- M. PALAU Yves : Directeur de composante (IEP)
- M. LASNIER Laurent : Expert métier (SIOE)
- Mme BENOIST Joanna : Experte métier (SIOE - Organisation des études)
- Mme KOUACHI Amina : Invitée ponctuelle (SCUIO-BAIP)
- M. SEDZIAK William : Invité ponctuel (SCUIO-BAIP)
- Mme MARTIN Dara : Assistante de direction DEVE

## **Ordre du jour**

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 (point reporté à la prochaine CFVU)	5
3. VIE ETUDIANTE	5
3.1. Examen du bilan annuel de la CVEC 2024, bilan intermédiaire 2025 et des propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2026	5
4. ORGANISATION DES ÉTUDES	7
4.1 Campagne nationale Parcoursup 2026 - Examen des attendus, capacité d'accueil et éléments d'examen des vœux (BUT-Licences-DEUST-DE de l'IEP)	7
4.2 Campagne nationale Mon Master 2026 - Examen des données obligatoires (capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement)	9
4.3 Examen de la proposition des mentions et parcours de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027 - 2e partie*	10
4.4 Examen de la campagne des DU, CU et DIU - 1ère vague*	11
4.5 Projet de fusion entre la licence de science politique et le diplôme de l'institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC	13
5. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	20
5.1 Vote des critères et proposition d'évaluation des demandes de congé pour projet pédagogique (CPP)	21
6. QUESTIONS DIVERSES	21

*La séance débute à 9 heures 47.*

## **1. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**M.THAUVRON** : Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup pour cette séance dans un lieu et à un moment inhabituel. Madame la Présidente a quelques éléments à partager. Cela nous permettra aussi de rattraper le retard. Ensuite viendra l'approbation du procès-verbal. Là aussi, nous rattrapons le retard puisque la dernière CFVU a eu lieu récemment et que nous n'avons pas eu le temps de relire ni de vous présenter un document finalisé. Le procès-verbal de la séance du 24 novembre sera donc soumis lors de la prochaine réunion. Point suivant : vie étudiante, examen du bilan annuel de la CVEC. La parole est à Frédérique.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025 (point reporté à la prochaine CFVU)**

### **3. VIE ETUDIANTE**

#### **3.1. Examen du bilan annuel de la CVEC 2024, bilan intermédiaire 2025 et des propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2026**

**Mme BÉNARD** : Je vais vous présenter le bilan annuel de la CVEC, comprenant le bilan consolidé de l'année 2024, un point intermédiaire pour 2025, ainsi que les orientations et perspectives pour 2026. Vous avez reçu les documents tardivement, car, bien que les bilans d'activités aient été déposés tôt, nous avons souhaité approfondir l'analyse pour vous présenter un taux d'exécution aussi précis que possible.

Pour rappel, en 2025, la CVEC repose sur 6 axes et 2 modalités de répartition budgétaire : des crédits d'intervention transférés directement aux services et directions, et des crédits dédiés aux appels à projets. La nouveauté, votée lors du cadrage à la demande de la vice-présidente étudiante et de la vice-présidente Vie étudiante et engagement, est l'ajout d'un septième axe intitulé « Transition écologique et inclusion ». Cet axe regroupe les actions liées à la citoyenneté, à la solidarité, au handicap et au développement durable.

Concernant le bilan financier 2024, je n'entrerai pas dans le détail des chiffres puisque vous disposez des documents. L'axe FSDIE a consommé l'intégralité de son enveloppe. Cela ne pose aucune difficulté : la CVEC est dédiée aux étudiants, et toutes les initiatives étudiantes trouvent une solution de financement associée à l'axe de soutien social. Je réponds ici à une question de Mme KACI : s'il y a davantage de projets, nous trouverons les financements nécessaires.

Le budget global ouvert en 2024 s'élevait à 2 600 000 euros. L'exécution globale a atteint 72% sur le fonctionnement. En intégrant l'investissement, financé sur le reliquat CVEC, le taux d'exécution global atteint 82%, soit 2 131 784 euros dépensés. À titre de contexte, 36 602 étudiants étaient assujettis à la CVEC, pour un reversement du CROUS de 74.26 euros par étudiant. La contribution individuelle était alors de 103 euros.

Pour le bilan intermédiaire 2025, le budget initial voté était de 2 500 000 euros. Le budget de la santé s'élève à 510 000 euros et celui du sport à 465 000 euros, tous deux en hausse par rapport à 2024. L'allocation à la FSDIE s'établit à 440 000 euros et celle de la culture à 165 000 euros. Les fonds liés à l'accueil et à la rénovation du campus sont en baisse à 600 000 euros, principalement en raison de l'absence de projets déposés par le Service Commun de la Documentation (SCD).

Enfin, 320 000 euros sont attribués sur le sixième axe, dédié au soutien social à la réussite étudiante. Le budget a également augmenté pour cet axe au regard des résultats du budget de l'année précédente.

Un budget rectificatif a été adopté, incluant 1 500 000 euros alloués à la Direction du Patrimoine et du Développement Durable (DPDD) pour sept projets structurants, parmi lesquels la Maison de l'étudiant (Campus Centre Créteil), la Maison de l'étudiant de l'IEP, la réfection de halls d'amphithéâtres et le hall de la FST, l'e-sport, le SSU et la bibliothèque du Mail des Mèches.

Il y a également une demande d'investissement à hauteur de 12 000 euros pour remplacer et acheter du matériel pour le SUAPS. Nous avons aussi sollicité 100 000 euros dans les commissions CVEC, pour couvrir les appels à projets. Ce qui fait un budget total qui s'élève à 1 612 000 euros d'investissement.

L'enveloppe du soutien social a fortement augmenté, mais ce besoin est couvert par des reliquats non utilisés sur d'autres fonds. Le taux d'exécution prévisionnel est estimé à 79%. En 2025, 38 156 étudiants sont assujettis, avec un reversement de 72,47 euros par étudiant. La contribution individuelle est désormais de 105 euros.

Parmi les faits marquants, on note une hausse de la participation aux ateliers culturels et une consommation totale de l'enveloppe de soutien social due à la régularité des distributions alimentaires. Nous avons également mobilisé 60 000 euros pour compenser la suppression de l'aide régionale à la mobilité internationale afin de garantir ce soutien aux étudiants. Le taux de réalisation des projets étudiants atteint 94%.

Pour 2026, le budget prévisionnel repose sur une hypothèse haute 2 765 000 euros. Nous mobilisons également 1 270 000 euros d'investissement sur le reliquat CVEC. La répartition proposée maintient les budgets de la santé, du sport et du FSDIE. Le poste de la culture est revu à la hausse, tout comme l'axe « Accueil et campus », notamment pour soutenir le prêt d'ordinateurs contre la précarité numérique et la création de tiers-lieux sur plusieurs campus. L'axe soutien social à la réussite étudiante est voit également son budget à la hausse. Le nouvel axe sept, « Transition écologique et inclusion », sera doté de 50 000 euros. Au total, la CVEC mobilisera 4 035 000 euros en 2026.

**M. THAUVRON** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Mme GRAS, veuillez vous présenter pour le rédacteur.

**Mme FRENKIEL**: Le projet le plus plébiscité par les étudiants visait à renforcer la présence de psychologues. Je souhaitais simplement le préciser.

**Mme BÉNARD** : Ce besoin a été adressé via le Service de Santé Étudiante (SSU). Cette année, un poste supplémentaire sera financé par la CVEC au niveau de la cellule handicap, mais le renforcement des psychologues était déjà effectif en 2025.

**Mme FRENKIEL** : Un poste a été ajouté, mais cela reste insuffisant.

**M. REY** : Nous finançons également 500 000 euros de consultations à l'extérieur. L'effort de l'établissement sur le soutien psychologique est notable et il faut l'apprécier en tenant compte de tous les dispositifs, pas seulement du SSU.

**Mme FRENKIEL** : Je vous informe simplement des remontées et des critiques formulées par les étudiants. Cette discussion a mobilisé beaucoup d'entre eux et fait consensus.

**Mme BÉNARD** : Nous avons atteint le maximum du budget possible. Le schéma directeur de la vie étudiante ayant été voté, nous devrions atteindre notre vitesse de croisière en janvier. C'est aussi pour cela que certaines enveloppes ont peu augmenté.

**M. THAUVRON** : Merci. Avant de passer au vote, nous faisons le point sur les procurations. Mme MARTIN ?

**Mme MARTIN** : Madame Karine BERGÈS a reçu deux procurations : celles de Mme Muriel PREVOT-CARPENTIER et de M. Romain BOFFA. Mme Sonia MARQUEZ a reçu celle de Mme Galina PERELMAN. Mme. Hala RIFAI a reçu celles de Mme Nathalie GOROCHOV et de M. Abdelhamid MELLOUK. M. Bruno COSTES a reçu celles de Mme Lydia LARAIN et de M. Rui Patrick DOMINGUES. Mme Anaïs KACI a reçu les procurations de M. Mathieu LEJEUNE et de M. Sébastien RICHARD. M. Sébastien JOLIVOT a reçu les procurations de Mme Angèle GOMES RODRIGUES JORGE et de Mme Manon THOMAS. M. Thomas GACHOWSKI a reçu les procurations de Mme Manon CHALLOIT et de Mme Lilith POIRIER. Mme Lara HALLERMEYER a reçu celles de Mme Klara YOLCHEV et de M. Abdelrazak AISSAT. M. Paul-Ange SOKI a reçu celles de M. Romain MEUDEC et de Mme Constance DAVID. Enfin, M. Jacques RUSIN a reçu celles de M. Vincent AUDARD et de Mme Emmanuele LECHAPT-ZALCMAN.

**M. THAUVRON** : Quel est le nombre total de personnes représentées ?

**Mme MARTIN** : Nous comptons 12 membres présents et 20 procurations, soit un total de 32 voix.

**M. THAUVRON** : Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le point est adopté.

*Le bilan annuel de la CVEC 2024, bilan intermédiaire 2025 et les propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2026, sont adoptés à l'unanimité*

## **4. ORGANISATION DES ÉTUDES**

### **4.1 Campagne nationale Parcoursup 2026 – Examen des attendus, capacité d'accueil et éléments d'examen des vœux (BUT-Licences-DEUST-DE de l'IEP)**

**M. THAUVRON** : Point suivant : la campagne nationale Parcoursup, avec l'examen des attendus et des éléments d'examen des dossiers. Comme vous l'avez vu, de nombreux tableaux sont disponibles sur le SharePoint. Nous allons être très concis.

**Mme DULIC** : Bonjour à toutes et à tous. Nous commençons par le point relatif à Parcoursup. En effet, les documents sont à votre disposition sur le SharePoint de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU), avec les éléments soumis au vote lors de la séance de ce jour.

Parmi les éléments à voter figurent les attendus complémentaires, qui correspondent aux connaissances et compétences requises pour accéder à la formation. Nous vous rappelons leur définition ainsi que les pratiques à proscrire. Ces attendus sont facultatifs dès lors que des attendus nationaux existent déjà.

Sont également soumis au vote les critères généraux d'examen des vœux (CGEV), qui constituent les éléments pris en compte pour l'évaluation des candidatures. Ces critères doivent impérativement être cohérents avec les attendus. Depuis quelques années, ils sont organisés en cinq champs d'évaluation : en premier lieu les résultats académiques, puis les compétences académiques, le savoir-faire et le savoir-être, ainsi que la motivation et l'engagement. Voici maintenant un zoom sur l'évolution de l'offre de formation.

Comme vous le constatez, l'évolution de l'offre de formation se traduit par la mise en place de nouveaux cursus : 4 créations et 3 changements de libellés dans le domaine Arts, Lettres et Langues ; 4 créations dans le domaine Droit, Économie, Gestion ; 9 créations dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) et, enfin, un nouveau DEUST ainsi que le changement de libellé d'un DEUST existant.

**M. THAUVRON** : Concernant l'IEP de Fontainebleau, le vote sur ce point porte sur l'ensemble de l'offre, à l'exception du cas spécifique de Sciences Po, que nous traiterons ultérieurement.

**Mme DULIC** : À ce jour, nous comptons 66 entrées dans Parcoursup, hors IEP, contre 59 auparavant. Ce total se compose de quarante licences, 9 portails, 5 doubles diplômes, 7 doubles licences et 5 DEUST.

Toutes les données réglementaires ont été saisies. Ma collègue du Service Commun de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (SCUIO), Amina KOUACHI, a intégré tous ces attendus et a validé la quasi-totalité des fiches hier, dans les délais impartis.

**M. THAUVRON** : J'en profite pour remercier toutes les équipes de la Direction de l'Accompagnement des Étudiants et de la Formation (ADEF) qui ont accompli un travail colossal dans un temps très court. En gestion de production, nous parlerions de « flux tendu », car des ajustements entre les composantes et les services centraux interviennent jusqu'au dernier moment. Cela a conduit les personnels à travailler sur des plages horaires et des jours normalement non travaillés. Je les en remercie vivement.

Y a-t-il des questions sur ce point Parcoursup ? En l'absence de questions, nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le point est adopté. Nous procédons de la même manière pour les Masters.

*La campagne nationale Parcoursup 2026 – Examen des attendus, capacité d'accueil et éléments d'examen des vœux (BUT-Licences-DEUST-DE de l'IEP), est adoptée à l'unanimité*

#### **4.2 Campagne nationale Mon Master 2026 - Examen des données obligatoires (capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement)**

**Mme DULIC** : La plateforme Mon Master est très ressemblante au dispositif précédent. Dans un premier temps, nous avons le portail d'information Mon Master, que nous appelons M1. Il s'agit du portail national qui recense l'intégralité des diplômes nationaux de master, qu'ils soient ouverts ou fermés, et qu'ils recrutent via la plateforme de candidature Mon Master ou non. Ce portail ouvrira aux usagers le 2 février et alimentera en partie la plateforme de candidature.

La campagne a été lancée le 9 décembre. Vous avez reçu, au sein des composantes, 2 nouveaux tableurs Excel à nous renseigner pour alimenter la plateforme. Je vous rappelle ici le calendrier communiqué par Mon Master. Vous disposez également du calendrier plus général publié sur le site, qui détaille les différentes étapes pour les étudiants.

Nous en venons aux données réglementaires soumises au vote ce jour. Les éléments sont plus détaillés, car nous allons voter l'architecture du parcours, par exemple si le master est un portail en M1. Nous allons voter les capacités d'accueil limites qu'il convient de fixer au niveau de la mention, ainsi que les capacités offertes limites. Il s'agit des places qui seront proposées via la plateforme Mon Master. Les attendus de la formation suivent la même logique que sur Parcoursup. Vous retrouverez également les critères d'examen des candidatures, le principe de composition des commissions d'examen ainsi que les modalités de recrutement, à savoir l'existence d'un dossier ou d'un entretien. Pour rappel, une formation ne pourra pas invoquer un élément qui n'aurait pas été voté en CFVU et en Conseil d'Administration (CA) en fin de semaine prochaine pour justifier sa décision.

Concernant les nouveautés, il y a eu peu d'évolutions sur la plateforme. Désormais, en plus de la langue vivante enseignée, la plateforme réclame la langue vivante d'enseignement. Ce champ supplémentaire permet de mettre en avant les formations dispensées quasi totalement en anglais. Cela permet également de rappeler que la maîtrise du français demeure indispensable. La saisie s'effectue désormais sur un nouvel outil. Les candidats pourront, dès le 2 février, commencer à sauvegarder leurs favoris et à remplir leur dossier de candidature commun.

L'offre de formation prévoit la mise en place de 231 diplômes nationaux de master au total. Cela comprend 34 changements de libellés de parcours ou de mentions, 8 changements de mentions de rattachement, 50 créations de parcours types et 14 nouvelles mentions.

**M. THAUVRON** : Merci beaucoup. Comme pour Parcoursup, cela a représenté un travail considérable avec de nombreux échanges avec les composantes. Y a-t-il des

questions ? En l'absence de questions, je propose de passer au vote. Qui vote contre, avec les procurations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point est adopté.

*La campagne nationale Mon Master 2026 - Examen des données obligatoires (capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement), est adoptée à l'unanimité.*

#### **4.3 Examen de la proposition des mentions et parcours de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027 – 2e partie\***

**Mme DULIC** : Il s'agit du point sur la nouvelle offre de formation, son évolution et les derniers ajustements reçus il y a 15 minutes. L'offre de formation est une matière vivante.

**M. THAUVRON** : Elle touche en effet au cœur du sujet.

**Mme DULIC** : Une évolution n'avait pas encore été soumise au vote. L'offre a été votée le 24 novembre, mais des changements sont intervenus depuis, notamment la création d'une nouvelle mention en AEI. Nous avons toutefois omis de voter le double diplôme avec l'école d'ingénieurs EPISEN dans le cadre du *Graduate Program* ITET, porté par l'AEI et l'EPISEN. Dans ce cadre, les élèves ingénieurs peuvent bénéficier d'un double diplôme, d'où l'ajout de ces 3 doubles diplômes.

Ensuite, nous avons des ajustements de libellés pour l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines (LLSH) concernant les parcours relevant de l'école universitaire de recherche FRAP. Il s'agit de simples corrections de coquilles afin d'harmoniser les intitulés de ces parcours types avec les ajustements déjà votés pour les parcours disciplinaires de rattachement. Le changement de dernière minute concerne les parcours Lettres et Histoire. Le libellé exact à retenir pour le parcours Histoire est « Histoire et sociétés de l'Antiquité à nos jours ».

Une erreur m'a également été signalée concernant la Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FSEG) lors de la séance de novembre. Un parcours avait été maintenu par erreur dans l'ancienne enveloppe alors qu'il fermait. Nous souhaitons donc régulariser cette situation. Enfin, l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) demande un changement de libellé pour le master *Business Development*, qui deviendrait « *Business Development et Marketing Digital* ». Les objectifs et l'argumentaire de l'IAE sont affichés à l'écran. Pour conclure, le bilan chiffré remanié présente les totaux de parcours par type de diplôme, illustrant une offre de formation diversifiée et dense.

**M. THAUVRON** : Très bien. Merci Mme DULIC. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je propose que nous passions au vote. Qui vote contre, en incluant les procurations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, la motion est acceptée.

Nous passons à l'examen de la campagne des Diplômes d'Université (DU) et des Diplômes Interuniversitaires (DIU).

*La proposition des mentions et parcours de la nouvelle offre de formation pour l'année universitaire 2026-2027 – 2e partie, est adoptée à l'unanimité.*

#### 4.4 Examen de la campagne des DU, CU et DIU – 1ère vague\*

**Mme DULIC** : Voici le dernier point concernant l'offre de formation pour ma part. Il s'agit des DU, avec six dossiers à l'ordre du jour. Ces dossiers seront présentés en commission des moyens mercredi prochain et en Conseil d'administration vendredi prochain. Pour rappel, les créations sont votées pour trois ans et les renouvellements pour quatre ans.

Aujourd'hui, nous présentons deux créations. La première est un DU de spécialisation en préparation mentale du sportif pour les professionnels de l'accompagnement, une formation en Sciences et Techniques des Activités physiques et sportives (STAPS). La seconde est un DIU de spécialisation en préparation mentale qui permettra aux psychologues cliniciens de compléter leur formation académique pour une meilleure prise en charge des athlètes de haut niveau. Cette formation a reçu un avis favorable de la commission après l'apport d'ajustements et de compléments d'information.

Nous avons également un DIU pour la Faculté de Santé concernant le perfectionnement infirmier en clinique et recherche de sérologie. Ce diplôme est en partenariat avec Paris Cité, Sorbonne Université et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). Il vise à améliorer le vécu professionnel dans une discipline marquée par la complexité clinique et technique, tout en améliorant la qualité des soins. Ce projet a également reçu un avis favorable pour donner suite aux derniers ajustements.

Ensuite, nous avons des renouvellements pour la Faculté des Sciences et Technologie (FST) avec le certificat préparatoire aux études universitaires option scientifique, ainsi que le CAP EP pour l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE). Un renouvellement concerne aussi un DU en droit sur le contentieux international des affaires approfondi. Ces trois renouvellements ont reçu un avis favorable après les échanges avec la commission. Enfin, nous avons une régularisation pour l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) concernant le rattachement du DU « Les clés du management ». Ce diplôme était porté par la faculté de gestion avant la scission ; il s'agit simplement de régulariser son rattachement officiel à l'IAE.

**M. THAUVRON** : Merci. Y a-t-il des questions ? En l'absence de questions, nous passons au vote. Qui vote contre, avec les procurations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le point est adopté.

*La campagne des DU, CU et DIU – 1ère vague, est adoptée à l'unanimité.*

#### 4.5 Examen des maquettes 2M3C des Licences de la FST pour l'année universitaire 2026-2027\*

Point suivant. Mme BENOIST, je vous laisse la parole.

**Mme BENOIST** : Bonjour à tous. Je ne resterai pas longtemps sur ce point, car nous n'avons pas prévu de présentation formelle. Il s'agit de l'examen des maquettes de M3C des licences de la Faculté des Sciences et Technologie (FST) pour l'année 2026-2027. Les maquettes ont été déposées tardivement sur le SharePoint en raison d'une campagne massive de vérification de l'ensemble des formations pour la rentrée

prochaine. Nous entrons dans une nouvelle offre qui suppose de revoir absolument toutes les maquettes pour leur modélisation dans nos outils. C'est pourquoi nous proposerons des votes tout au long de cette année universitaire, plutôt qu'aux mois de mai ou juin habituels.

Initialement, nous devions proposer au vote l'ensemble des licences de l'université, mais seule la FST est parvenue à finaliser des maquettes conformes cette semaine. Ces nouvelles maquettes sont plus complètes et comprennent désormais cinq onglets : une fiche d'identité détaillée, des distinctions spécifiques dans les modalités de contrôle, un tableur sur les objectifs de développement durable et une maquette par blocs de connaissances et compétences. Ce travail représente un investissement énorme pour les équipes pédagogiques et les services de la scolarité. Ces maquettes font foi en cas de recours des étudiants, il est donc crucial qu'elles soient parfaitement conformes. Nous poursuivons les échanges avec les autres composantes. Toutes les licences de la FST sont concernées, à l'exception de deux formations coconstruites : la licence chimie-sciences de la vie parcours chimie biologie et la licence SVT parcours biologie géologie. Elles seront traitées plus tard dans l'année.

**M. THAUVRON** : Très bien, merci. Les directeurs et les doyens savent que ce travail de fourmi demande de très nombreux allers-retours entre les services centraux et les composantes pour s'assurer que tout respecte le cadrage. Y a-t-il des questions sur ce point ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote. Qui vote contre, avec les procurations ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le point neuf, nous avons mis à part les échanges commencés la semaine dernière. M. PALAU, je vous laisse la main.

*Les maquettes 2M3C des Licences de la FST pour l'année universitaire 2026-2027, sont adoptées à l'unanimité.*

### **Projet de fusion entre la licence de science politique et le diplôme de l'institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC**

**M. PALAU** : Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente le projet de fusion entre la licence de sciences politiques et le diplôme de l'Institut d'Études politiques (IEP) de Fontainebleau, au sein de l'UPEC. Comme vous avez pu le constater à la lecture du diaporama disponible sur l'espace partagé, ce projet imbrique des aspects pédagogiques, institutionnels et stratégiques. Il nous paraissait utile de vous présenter l'ensemble de ces dimensions pour éclairer votre décision.

Le diaporama s'articule autour de trois axes : les éléments de contexte institutionnel, les motifs de ce projet et, enfin, l'organisation du futur diplôme. Pour rappel, il existe 11 IEP en France, répartis selon trois formes juridiques, tous articulés autour d'établissements publics. Sciences Po Paris est un grand établissement atypique, adossé à une fondation de droit privé. 7 autres IEP sont des établissements publics à caractère administratif associés à une université. Enfin, 3 IEP, dont le nôtre avec Strasbourg et Saint-Germain-en-Laye, sont des instituts internes à une université, ce que nous appelons des composantes.

La mission des IEP, prévue par le Code de l'éducation, est de former les cadres supérieurs des secteurs public, parapublic et privé. Cette mission se traduit chez nous par de nombreuses formations destinées aux futurs agents de l'État, des collectivités territoriales et du secteur hospitalier. Nous proposons au moins trois parcours de master centrés sur le monde public. Environ 2/3 de nos étudiants effectuent leur stage dans le secteur public, parapublic ou associatif. Nous disposons également de deux classes « Talents », réservées aux boursiers, qui préparent aux concours de l'École nationale des finances publiques et de l'Institut Régional d'Administration. En septembre dernier, nous avons également ouvert une préparation à distance aux concours de la fonction publique accessible à tous les étudiants de l'UPEC.

Il convient de distinguer les deux formations actuelles. La licence de sciences politiques est une formation disciplinaire classique relevant du domaine Droit, Économie, Gestion. Le diplôme de l'IEP est, par nature, pluridisciplinaire et souple. À l'UPEC, nous avons privilégié une ouverture vers les sciences exactes et expérimentales, considérant que les enjeux environnementaux, sanitaires et numériques possèdent une dimension à la fois scientifique et politique.

Habituellement, les licences sont enseignées dans les Unités de Formation et de Recherche (UFR) et les diplômes en cinq ans sont l'apanage des IEP. Notre situation est une exception : lors de la validation de notre dossier, le ministère nous a demandé de conserver une licence en plus du diplôme. Cette situation présente des inconvénients. Notre exception est perçue par certains comme une anomalie, ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans *Le Monde* en novembre 2022. Certains directeurs d'IEP estiment que nous ne sommes pas un « véritable » institut en raison de cette double offre. De plus, le diplôme de l'IEP ne représente que 40 % de nos effectifs. Cela brouille notre identité, car près de 60 % de nos étudiants ne suivent pas les formations spécifiques aux enjeux environnementaux et numériques qui caractérisent pourtant notre établissement.

Ce projet s'inscrit dans une trajectoire de dix ans. Nous avons d'abord créé un laboratoire d'études politiques, puis une UFR en 2019, avant notre installation à Fontainebleau en 2021. Le ministère a validé la création de l'IEP en août 2022 et a conféré le grade de master à notre diplôme en décembre de la même année. L'année 2026 marquera une nouvelle phase pour affirmer notre place comme institut de référence et rejoindre le réseau des IEP afin d'obtenir la marque « Sciences Po ».

L'intérêt de cette fusion est multiple : offrir une offre de formation plus lisible, affirmer notre identité et permettre à nos étudiants de bénéficier des avantages du réseau. Cela inclut la possibilité d'effectuer les quatrième et cinquième années dans un autre IEP, de participer aux manifestations associatives inter-IEP et d'améliorer l'insertion professionnelle grâce à la marque Sciences Po. Cela profitera également aux lycéens de l'académie de Créteil via le Programme d'Études intégrées (PEI), un dispositif d'ouverture sociale qui mobilise plus de 500 enseignants au niveau national.

Pourquoi agir maintenant ? Une fenêtre d'opportunité s'ouvre avec la suppression du parcours préparatoire au professorat des écoles. Notre licence va se recentrer sur le parcours « Sciences politiques internationales » et la double licence avec nos collègues historiens, des publics très proches de celui du diplôme de l'IEP. Par

ailleurs, des discussions avancent pour créer un groupement d'intérêt public rassemblant tous les IEP, posant la question de notre intégration.

Les publics sont en effet similaires : une majorité d'étudiants provient de lycées situés hors d'Île-de-France (seuls 33 à 39 % sont originaires de la région). Le taux de boursiers est également comparable (33,5 % contre 35,5 %), et le taux de mentions « Bien » ou « Très bien » au baccalauréat atteint 90 % dans les deux cas.

Le nouveau diplôme se déclinerait en quatre cursus :

1. Sciences et politique : le cursus actuel mêlant sciences humaines et sciences exactes.
2. Cursus international : centré sur les sciences humaines et sociales et les études internationales, avec l'étude d'une troisième langue étrangère.
3. Double diplôme Histoire et Études politiques : en collaboration avec les historiens.
4. Double diplôme d'ingénieur : actuellement à l'étude avec le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) pour une formation en six ans.

Concernant les droits d'inscription, nous proposons un dispositif redistributif fonctionnant comme un bouclier social. Les droits s'échelonnent de 0 à 4 000 euros. Tout étudiant rattaché à un foyer dont les revenus sont inférieurs ou égaux au revenu médian sera soit exonéré (s'il est boursier), soit soumis aux droits nationaux de licence. Pour un couple avec un enfant dont les parents gagnent le revenu médian, le coût ne dépasserait pas les droits nationaux. Nos simulations montrent que, pour la tranche 2, le taux d'effort représente moins de 2 % des revenus du ménage.

Nous nous engageons à geler ces montants pendant cinq ans, hors inflation, tout en réactualisant les tranches chaque année. Notre objectif est que 50 % des étudiants soient en tranche 0 ou 1 d'ici cinq ans. La disparition de la licence sera progressive et ne concernera pas les étudiants déjà inscrits, ni les redoublants ou les étudiants en césure. Enfin, les droits perçus financeront l'accompagnement des étudiants, notamment par l'augmentation des bourses pour l'année de mobilité internationale obligatoire.

J'ai terminé ma présentation.

**M. THAUVRON** : Très bien, merci Yves, y a-t-il des questions et présentez-vous avant pour Monsieur ?

**Mme GRAS** : Bonjour, Élisabeth Gras, élue de l'Union Étudiante. Merci pour votre présentation. Nous nous opposons à ce projet dont les conséquences annoncées sont majeures pour l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. Les impacts dépasseront largement la simple restructuration pédagogique.

L'un des points les plus préoccupants est le passage d'une formation publique à frais modiques, conforme à la mission du service public universitaire, à une formation

dont le coût sera nettement plus élevé. Cette transformation instaurerait mécaniquement une barrière financière inexistante aujourd'hui, réservant l'accès à ce cursus aux étudiants pouvant supporter ces frais supplémentaires ainsi qu'à ceux qui franchiraient avec succès une sélection à l'entrée. Il ne s'agit pas seulement d'un changement de maquette, mais d'un changement de modèle faisant dépendre l'accès à un parcours d'excellence de la capacité à payer et de la réussite d'un processus de sélection sur dossier et entretien oral ; des conditions socialement très discriminantes.

L'argument selon lequel des dispositifs de bourses seront prévus ne permet pas de répondre à cette difficulté. Les aides sociales, non indexées sur l'inflation et déjà insuffisantes pour garantir l'égalité d'accès, ne corrigent ni l'autocensure, ni les barrières symboliques, ni la sélection sociale renforcée par un diplôme payant. Là où la licence constitue un diplôme national ouvert à tous, le nouveau dispositif créerait de fait une hiérarchie sociale à l'entrée de l'établissement.

De plus, la licence de sciences politiques de l'IEP de Fontainebleau est aujourd'hui une formation reconnue et demandée, avec 2548 vœux déposés sur Parcoursup en 2024, contre seulement 748 pour le diplôme qui la remplacerait. Aucun étudiant n'a encore été diplômé de ce dernier. Par ailleurs, la maquette présentée a évolué de manière notable entre les premières communications et la version soumise au vote, avec la disparition d'enseignements censés justifier le changement. La suppression d'une formation fonctionnelle au profit d'un parcours incertain interroge, d'autant qu'il n'existe que **dix-sept** licences de sciences politiques en France.

Les inquiétudes portent aussi sur les conséquences concrètes pour les étudiants : l'intégration de la licence dans un diplôme plus long et chargé implique une hausse du volume horaire rendant souvent impossible l'exercice d'un emploi. La vie associative serait également affectée. S'ajoutent des interrogations sur les conditions matérielles : locaux dégradés, absence de restauration universitaire, et un amphithéâtre de 150 places pour une promotion annoncée de 165 étudiants.

Au regard de ces risques de rupture d'égalité et d'aggravation des conditions d'études, il apparaît indispensable que ce projet soit immédiatement interrompu. Nous demandons en conséquence que la licence de sciences politiques soit maintenue.

**M. THAUVRON** : Merci. Avant qu'Yves Palau ne réponde, je précise que beaucoup d'étudiants et de directeurs de composantes de l'UPEC seraient satisfaits d'avoir des locaux aussi récents que ceux de l'IEP. Votre propos me semble excessif sur cet aspect précis.

**M. PALAU** : Je vous remercie pour vos remarques. Je vais tenter de répondre aux différents points. Pour les éléments factuels : notre amphithéâtre compte 170 places et non 150. Nous avons veillé à ce qu'il puisse accueillir l'intégralité de la capacité prévue. Concernant la restauration universitaire, je partage votre constat : la situation est inacceptable. Nous dépendons du CROUS, mais nous finançons les emplois étudiants qui distribuent les repas. Nous travaillons avec la présidence pour imposer au CROUS le respect de ses engagements de qualité. En revanche, une nouvelle résidence sociale étudiante de plus de 160 chambres ouvrira à Fontainebleau en septembre prochain, offrant une offre adaptée, contrairement au secteur privé dont

les loyers sont élevés. Pour la bibliothèque, bien que le nombre de places assises soit limité, nous progressons grâce au réseau de l'UPEC et aux ressources numériques.

Sur l'aspect social, les données sont complexes. S'il y a effectivement davantage de boursiers aux échelons élevés en licence que dans le diplôme, nous constatons aussi 10 points de plus de boursiers issus de foyers de cadres en licence. Il est donc difficile d'affirmer unilatéralement que la licence est "plus sociale".

Enfin, une part significative de nos étudiants en licence se projetait initialement dans un IEP ou à Sciences Po Paris. L'an dernier, 7 de nos étudiants ont d'ailleurs été admis en master à Sciences Po Paris. On ne peut donc pas opposer radicalement les deux publics.

**M.GERMAIN** : Il serait souhaitable de pouvoir réagir à ces propos.

**M. THAUVRON** : Je préférerais éviter un incident. Madame, vous avez la parole.

**M. GACHOWSKI** : Je m'exprime au nom de ma liste et des syndicats. Lors des récentes élections des représentants aux conseils de gestion, les 6 sièges ont été obtenus par des listes revendiquant l'arrêt de cette réforme, après une forte campagne à ce sujet. En cumulant les voix, nous atteignons plus de 70% des suffrages. La démocratie étudiante s'est exprimée contre ce projet. *« Nous revendiquons une université émancipatrice, inclusive et gratuite, ce que cette réforme malgré tous les efforts ne pourra apporter. Notre vote est un vote de conscience et de respect du mandat confié par les étudiants. »*

**Mme HALLERMEYER** : J'ai plusieurs questions. Vous affirmez que les étudiants souhaitent majoritairement la création de ce diplôme : sur quelles données vous basez-vous ? Ensuite, concernant les frais de scolarité, vous avez déclaré qu'ils seraient gelés pendant cinq ans. Qu'en sera-t-il pour la génération suivante, à la rentrée 2027, face à l'incertitude de l'inflation ? Au-delà de l'inflation, quel serait l'impact sur l'augmentation potentielle des frais d'inscription ? Par ailleurs, les revenus du foyer fiscal sont calculés sur les années précédentes. Pour la rentrée future, les situations personnelles peuvent évoluer. Bien qu'il existe un service social à l'UPEC, nous ne pouvons garantir aux étudiants des aides suffisantes par avance, ni connaître le montant exact des allocations qui leur seront attribuées. Comment comptez-vous répondre à cette incertitude ?

**M. PALAU** : Concernant les élections, je suis en désaccord avec votre analyse. En se référant aux textes fondateurs des associations ayant mis en place le vote ; textes disponibles sur le site de l'IEP, l'association Soligreen ne mentionne pas le projet de réforme, elle se concentre sur sa raison sociale environnementale. L'association Life n'y fait aucunement référence non plus. Chacun pourra le vérifier.

Sur les frais de scolarité et les revenus fiscaux : nous nous référons obligatoirement aux documents officiels, mais toute évolution de situation est traitée par les services compétents de l'UPEC. Si une demande d'exonération est justifiée, nous l'accordons. Aucun étudiant n'a jamais vu ses études interrompues à l'IEP pour des raisons financières.

Quant au gel des tarifs, il s'appliquerait dès l'année prochaine pour une durée de 5 ans. C'est une précaution juridique de mentionner « hors inflation », car on ne sait jamais ce qui peut se passer dans 5 ans, mais avec le taux actuel, nous ne modifierons pas les montants. On ne va pas s'amuser à faire des augmentations de 2 ou 3 euros par an. En revanche, comme nous ne gelons pas les tranches de revenus, l'augmentation générale des salaires fera basculer mécaniquement davantage de foyers dans les tranches 0 et 1. Notre objectif est d'atteindre 50% d'étudiants bénéficiant de ces tarifs réduits.

**M. HAMELIN :** Je suis Fabrice Hamelin, professeur de sociologie et directeur des études. Sans revenir sur les élections, nous ne les avons pas comprises de la même manière que vous. Pour la première fois, c'est une majorité d'élus issus du cursus "diplôme" qui entre au Conseil de gestion de l'IEP, remplaçant l'ancienne majorité issue de la licence. Le deuxième point est de dire que la démocratie étudiante est importante, et nous dialoguons constamment avec les étudiants. Il est important de rappeler que ce projet a été construit en écoutant les demandes des étudiants de licence, de master et du diplôme. Le projet social est au cœur de cette réforme.

Un dernier petit mot pour parler de l'écart de candidatures entre la licence de sciences politiques et le diplôme d'IEP. La licence de sciences politiques a été créée en 2015. Elle n'existait pas à l'UPEC, on y tient naturellement beaucoup. 2500 candidatures pour 75 places c'est un succès qui s'est bâti dans le temps. Pour la licence, les 685 vœux concernent un vivier plus restreint d'élèves ayant choisi une double spécialité sciences humaines et sociales et sciences expérimentales au lycée, ce qui est un vivier beaucoup plus rare. Depuis, on est à la troisième année du diplôme et une dernière chose est de dire que le dernier admis au diplôme en liste d'attente se classait 166<sup>e</sup>. Cela prouve que nous attirons des profils qui viennent spécifiquement pour la singularité de notre formation. Bien sûr il y a un écart de candidature, mais, là où la licence est plus classique, le diplôme a ses spécificités qui attirent des profils différents et motivés.

**M. THAUVRON :** La parole est à Philippe GERMAIN.

**M. GERMAIN :** Je voudrais prendre la parole, car, après avoir lu l'article du Monde, on comprend que l'IEP rencontre des difficultés à se faire reconnaître, notamment par ses pairs. L'IEP est bien un IEP reconnu par l'État, mais la marque « Sciences Po » appartient à l'établissement parisien qui ne la donne pas comme cela. Je dis cela ironiquement, mais on le ressent un peu comme cela. Je me souviens faire partie du CP qui a engendré la création de notre IEP, et, lors de celui-ci, nous avons émis des critiques sur l'abandon progressif du caractère universitaire de notre établissement. Une fois encore, on observe une coexistence initiale entre la licence et l'IEP, puis la disparition de cette dernière.

On nous présente des frais de scolarité progressifs et rassurants, alors que les frais dans les écoles de commerce et d'ingénieurs qui ne font qu'augmenter. Ce sont des évolutions progressives, au début on introduit un IEP, puis la licence s'envole et ensuite ? Les frais sont progressifs, puis personne ne sait comment cela se termine. C'est une première remarque, je ne suis pas favorable à ce projet, car on introduit le ver dans le fruit et j'y vois une dérive prévisible.

Par ailleurs, le cursus même semble critiqué par les autres IEP, notamment Sciences Po Paris, qui privilégient un enseignement général de deux ans avant une année à l'étranger. Vous ne faites pas cela et vous revendiquez ce choix. Peut-être que vous avez raison, peut-être que c'est original et intéressant, mais qu'est-ce qui ferait que cela ne va pas s'arranger autrement qu'en supprimant la licence Science Po ? Si le problème vient du snobisme, ne devriez-vous pas travailler sur ce fond pédagogique pour obtenir la marque Sciences Po, plutôt que de supprimer la licence ?

**M. PALAU :** Deux éléments : la marque Sciences Po, qui finalement découle de l'autre problème, mais surtout l'appartenance au réseau. Ce réseau permet à nos étudiants d'effectuer leurs quatrième et cinquième années ailleurs et de participer à des activités communes, en plus de les faire bénéficier du réseau des IEP.

À l'origine, les 10 IEP existants n'étaient pas favorables à l'arrivée d'un onzième, de peur de voir leur propre diplôme dévalorisé. Quoi qu'en dise Saint-Germain-en-Laye, nous avons rencontré l'ensemble des directeurs d'IEP. Paris et la majorité étaient plutôt indifférents à la création de notre IEP. D'autres, comme Bordeaux, étaient même favorables, seul Saint-Germain-en-Laye y était opposé par peur de la concurrence. À partir du moment où Saint-Germain-en-Laye a compris que notre projet était sérieux, ils ont écrit une lettre pour critiquer notre ouverture aux disciplines scientifiques, affirmant que cela ne figurait pas dans l'ADN des Instituts d'Études politiques. Or, depuis, ils ont changé d'avis, car, même si cela est difficile pour eux du fait d'enseignants récalcitrants, ils commencent tous à intégrer ces enjeux environnementaux et scientifiques. Les directeurs d'IEP que j'ai rencontrés m'ont dit que quelques cours n'étaient plus un problème.

Ce qui demeure dans l'article du journal Le Monde, c'est le reproche : on dit que ce sont des licences que l'on met dans un IEP. Pour des raisons que j'ai évoquées, ce sont ces critiques qui restent. Les UFR ont la licence, les IEP ont le diplôme en 5 ans et c'est ce partage que l'on remet en cause. Le grade de master nous a été accordé, car notre diplôme respecte strictement les standards : un premier cycle, une année obligatoire à l'étranger, et deux années de spécialisation. Exactement à l'instar des autres IEP. Certains IEP mettent l'année internationale en deuxième ou troisième année, mais cela n'est que de la cuisine interne. La recette de l'IEP marche très bien, notamment l'intégration des sciences expérimentales. Comme le dit le ministère de l'Éducation, nous devons former les futurs cadres de la nation aux enjeux du climat.

Le véritable point de friction est le suivant : pour les autres, les facultés (UFR) gèrent la licence et les IEP gèrent le diplôme en 5 ans. Notre modèle hybride est perçu comme une anomalie. Pourtant, dans notre dossier initial, nous avons transformé la licence en diplôme ; c'est le ministère qui nous a imposé de la maintenir. Le Directeur général de l'enseignement supérieur lui-même nous avait demandé de garder la licence. Il a reconnu récemment que cette exigence était une erreur qui a freiné notre reconnaissance. Le directeur de l'IEP de Lille a souligné cette erreur.

**M. THAUVRON :** Abdelmalek ?

**M. BENNEKA :** Nous respectons la vision stratégique pour le futur de l'IEP, mais notre rôle est de défendre les intérêts des étudiants. Ce projet nous semble aller à l'encontre de ces intérêts, c'est pourquoi nous nous y opposons. Même s'il y a un effort consenti pour rendre le diplôme accessible via les exonérations ; le

changement de paradigme menacerait l'accessibilité de l'enseignement supérieur et sa gratuité.

Vis-à-vis de la fusion de la licence et du diplôme, j'ai une première question. Est-ce que la disparition de la licence est obligatoire pour intégrer le label Sciences Po ? Deuxièmement, j'entendais que cette fusion avait pour objectif d'affirmer l'identité de l'IEP. Pourquoi avoir pour projet de supprimer la licence, mais plutôt de ne pas la garder pour avoir des places supplémentaires ? Cette suppression nous semble précipitée au vu des conséquences que cela peut avoir. Enfin, est-ce que cette fusion va permettre d'avoir le label de manière certaine ? La présentation du projet n'assure pas cette certitude.

**M. PALAU :** Pour répondre à une première question, on nous a surtout reproché l'organisation des études plutôt que leur contenu. Cette dernière bloque si l'on veut avoir le label Sciences Po.

Deuxièmement, la suppression de la licence. On propose de fusionner les capacités d'accueil, ce qui certes aboutit à la fin de la licence, mais permet aux étudiants en licence d'accéder au diplôme. Le frein pourrait être social ou économique, c'est pour cela que l'on a créé les dispositifs énoncés précédemment. Sur la marque Sciences Po, je ne suis pas celui qui décide et je ne peux pas vous offrir une certitude. Néanmoins, il est certain que, si l'on ne fusionne pas la licence et le diplôme, nous n'aurons ni la certification ni la marque Sciences Po. Ce n'est pas le plus grave, mais cela nous amputera l'accès au réseau des IEP, ce qui a beaucoup plus de conséquences pour les étudiants. Les étudiants réclament l'accès à l'offre mutualisée. Ils veulent intégrer un IEP après la licence et on les en prive.

**M. HAMELIN :** On se focalise, à juste titre, sur les étudiants, mais ce serait oublier les lycéens qui souffrent de l'autocensure. Pourtant, que ce soit lors des Cordées de la réussite dans la Nièvre, ou durant notre travail en Seine-et-Marne, on essaye de pallier cette dernière. Pour exemple, nous avons travaillé avec un lycée au nord du département de Seine-et-Marne. Notre volonté de construire un partenariat s'est retrouvée en concurrence avec l'IEP de Saint-Germain-en-Laye au sein du conseil d'administration et ils ont choisi de mettre en place un partenariat avec lui, alors même qu'il est de l'autre côté de l'IDF. Résultat, aucun lycéen admis de leur côté au sein du concours commun. Les portes des lycées se ferment, car nous n'avons pas la marque Sciences Po et ne faisons pas partie du concours commun. Le réseau pèse aussi. C'est une autre manière de faciliter l'accès aux études politiques.

**M. THAUVRON :** Je propose une dernière question.

**Mme HALLERMEYER :** Quand vous dites que les étudiants sont favorables à ce changement, sur quelles données vous basez-vous ? Il semble que les pétitions, les listes et les sondages ont reçu des résultats sans appel, sur le fait que la majorité des étudiants était contre ce projet.

**M. PALAU :** Je n'ai pas dit que tous les étudiants étaient pour ce projet. J'ai juste dit qu'au vu des résultats de vos sondages, vous ne pouviez pas en déduire que la majorité des étudiants du nouveau conseil était opposée à ce projet. Quand le BDE de l'IEP a interrogé les étudiants de troisième année sur différents aspects, 90%

d'entre eux ont répondu que l'accès au réseau des IEP était une question centrale. Simplement, certains étudiants soutiennent ce projet et d'autres pas.

**M. THAUVRON** : Merci pour cette présentation. Ce projet double le nombre de places ouvertes, on entend aussi les questionnements sur la dimension sociale, mais cette dernière a été prise en compte. Passons au vote. Le vote la question est simple...

**M. GERMAIN** : Moi j'ai quand même une question. Que devient la double licence histoire ?

**M. THAUVRON** : Cela a été voté.

**M. GERMAIN** : Certes, mais je n'ai pas entendu.

**M. PALAU** : On a travaillé avec l'équipe de la licence d'histoire pour que la double licence soit intégrée au diplôme.

**M. GERMAIN** : La licence politique disparaît-elle ?

**M. PALAU** : Les doubles diplômes se font beaucoup dans d'autres IEP. On est en train de voir avec l'équipe du master pour faire un triple diplôme.

**M. THAUVRON** : C'est l'objet vote. On aurait un diplôme d'IEP-licence histoire comme cela se fait beaucoup dans d'autres IEP. Cela remplacerait la licence sciences politiques et histoire. Il y a toujours cette entrée en post-bac, comme opportunité pour les étudiants.

Je propose que l'on passe au vote. Le vote porte sur la fermeture de la licence à la fin de la cohorte et le transfert des places de la licence vers le diplôme de l'IEP. Aucun changement sur les procurations ? Dara ? Aucun changement ? Je propose, qui vote contre ce projet ?

8 votes contre, 13 procurations contre, ce qui fait 21. Qui s'abstient ? Personne. Donc si l'on a 21 voix contre, cela fait 11 pour : la fermeture n'est pas actée.

*Le projet de fusion entre la licence de science politique et le diplôme de l'institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC, est désapprouvé : 21 voix contre et 11 voix pour.*

## **5. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **5.1 Vote des critères et proposition d'évaluation des demandes de congé pour projet pédagogique (CPP)**

**M. THAUVRON** : Très bien. Il y avait d'autres points à l'ordre du jour.

Le vote des projets pour les demandes de congé évaluation. Alors, on continue. Là on va être très rapide, c'est quelque chose que l'on voit chaque année. Il y a un cadrage national qui permet de prendre un congé quand on a un projet pédagogique. Le cadrage date de 2019 au niveau de l'UPEC, ce projet doit être en résonance avec les politiques de l'UPEC. Les critères sont toujours les mêmes : contenu pédagogique,

caractère innovant et original avec un phasage, un calendrier et une identification des conditions de réalisation. Tout est dans le SharePoint, c'est la même chose chaque année. Je vous propose que l'on passe au vote s'il n'y a pas de question. Qui vote contre ? Procuration ? Abstention ? Procuration abstention ? Merci. La motion est adoptée.

*Les critères et proposition d'évaluation des demandes de congé pour projet pédagogique (CPP), sont adoptés à l'unanimité.*

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

**M. THAUVRON** : Des questions diverses ? Pour le cours d'informatique de la fac de droit, le problème est réglé. Nous avons pris attache avec les responsables en leur rappelant les règles : quand un cours n'est pas assuré, on ne met pas 10/20 à toute une cohorte, on neutralise le cours. S'il n'y a pas d'autres questions diverses, je vous rappelle que la prochaine CFVU aura lieu le 20 janvier. Très bonnes fêtes et bonne journée.

*La séance se termine à 11h49*